

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi Dix du mois de Novembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS: M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET - Mme Wennie MOLIA - M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS - M. Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – M. Emmerly BEAUPERTHUY – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADELAIDE - M. Marcellin ZAMI – Mme Sylvia HENRY – Mme Sandra MOLIA – Mme Mévice VERITE - M. Jimmy DAMO – M. Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL - M. David LUTIN - Mme Mégane BOURGUIGNON - M. Lucas ALBERI - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - M. Julien DINO - Mme Maguy BORDELAIS – Mme Jocelyne VIROLAN – Mme Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme France-Enna URBINO (excusée; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – M. Jean LAQUITAINE (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mme Nadia CELINI (excusée) – Mme Yane BEZIAT – M. Patrice PIERRE-JUSTIN (excusé ; pouvoir donné à Mme Maguy BORDELAIS)

.....
Date d'envoi de la convocation : 4 novembre 2022

Date d'affichage : 4 novembre 2022

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Absents : 5

Procurations : 3

Appelés à voter : 33

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Nina PAULON

**ACCORD-CADRE POUR LE
NETTOYAGE ET L'ENTRETIEN
DES LOCAUX, MOBILIERS,
SANITAIRES ET VITRERIES DES
BÂTIMENTS COMMUNAUX DE
LA VILLE DU GOSIER**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R.2124-2 1°, R.2162-2, R. 2162-7 à R. 2162-12 et R. 2162-13 et R. 2162-14;

Vu l'article R.2162-4 2° du Code de la Commande Publique disposant qu'un accord-cadre peut, être conclu avec seulement un maximum en valeur ou en quantité;

Vu le projet de contrat relatif au nettoyage et à l'entretien des locaux, mobiliers, sanitaires et vitreries des bâtiments communaux de la Ville du Gosier ;

Considérant qu'il convient de lancer un accord-cadre mixte pour le nettoyage et l'entretien des locaux, mobiliers, sanitaires et vitreries des bâtiments communaux de la Ville du Gosier;

Considérant que le marché sera passé sous forme d'accord cadre mono-attributaire mixte (article R.2162-2 du code de la commande publique) ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité des voix exprimées par : 26 voix pour; 2 contre; 5 non votants

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert passée sous forme d'accord-cadre mixte mono-attributaire pour le nettoyage et l'entretien des locaux, mobiliers, sanitaires et vitreries des bâtiments communaux de la Ville du Gosier, conformément à l'allotissement suivant :

Lots	
1.	Médiathèque municipale
0.	Hôtel de ville
0.	Pôle administratif
0.	Equipements sportifs

Montant maximum : 2 100 004 € HT

Durée: 4 ans (1 an ferme et 1 an reconductible trois fois).

Article 2 : D'autoriser le maire à signer les marchés subséquents et bons de commande à intervenir après attribution par la commission d'appel d'offres ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Article 3 : Le maire, la trésorière de Sainte-Anne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

Et publication ou notification le

Fait et délibéré à Gosier, le 10 novembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Cedric CORNET -

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20221110-CM2022-6SDCPA70-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022